

NOTE DE M. CLOS EN RÉPONSE AUX OBJECTIONS DE M. PLANCHON SUR LA NATURE DES PIÈCES DU CALICE CHEZ LES CISTINÉES.

(Toulouse, 5 novembre 1862.)

J'ai le regret de ne pouvoir assister à la séance où sera faite la communication de M. Planchon sur cet objet. Mais mon collègue a bien voulu me confier son manuscrit, et je crois devoir répondre comme suit à ses objections.

J'ai écrit, et c'est encore ma conviction, que dans beaucoup d'espèces d'Hélianthèmes stipulés, les deux pièces en dehors du calice trimère sont formées par deux stipules constituant un *stipulium*.

PREMIÈRE OBJECTION. — Le *Cistus Ledon* Lam. montre tantôt une, tantôt deux pièces bractéoliformes souvent adossées au bord d'un sépale adjacent, mais d'ailleurs évidemment analogues aux sépales externes des Hélianthèmes. Mais puisque les Cistes sont tous et totalement privés de stipules, est-il logique de penser que ces organes, absents à la base des feuilles, iraient se retrouver juste à la base du calice ?

RÉPONSE. — Non, ce n'est pas logique, et le raisonnement de M. Planchon me paraît entaché d'une pétition de principe. Le sépale ou les deux sépales extérieurs du *C. Ledon* ont une tout autre signification morphologique que les deux pièces extérieures au calice chez les Hélianthèmes stipulés. Le *C. Ledon* est, d'après M. Timbal-Lagrave, un hybride des *C. monspeliensis* L. et *laurifolius* L. N'est-il pas naturel qu'il tienne exactement le milieu entre ces deux espèces, dont la première a cinq et la seconde trois sépales ?

DEUXIÈME OBJECTION. — Dans la section *Tuberaria*, certaines espèces d'*Helianthemum* ont des stipules, les autres non, et cependant leurs calices sont semblables.

RÉPONSE. — Je n'ai jamais dit que, dans les espèces munies de stipules, ces organes dussent nécessairement accompagner le calice ; et puisque, dans une même espèce d'*Helianthemum* (l'*H. guttatum* L.), on les voit exister ou manquer aux feuilles, pourquoi s'étonner qu'il en soit ainsi des stipules eu égard au calice ?

TROISIÈME OBJECTION. — Quand l'*H. guttatum* est pourvu de stipules, on les voit disparaître graduellement vers le haut de la tige ; « par quelle étrange anomalie reparaîtraient-elles sous le calice ? »

RÉPONSE. — La grappe de cette espèce appartenant au groupe des inflorescences de partition (1), feuilles et stipules y disparaissent brusquement et à

(1) Voyez, dans ce recueil (t. VIII, p. 11-19 et 36-41) mon *Nouvel aperçu sur la théorie de l'inflorescence*, séances des 11 et 25 janvier 1861.

la fois. Les feuilles reparaissant dans la formation du calice, quoi de plus normal que d'y voir reparaître les stipules ?

QUATRIÈME OBJECTION. — On a cru voir une stipule dans la bractée latérale de la grappe scorpioïde des Hélianthèmes ; cette *illusion* serait *excusable* si la Jusquiame, la Bourrache, plantes dépourvues de stipules, n'avaient aussi des cymes scorpioïdes munies de bractées latérales.

RÉPONSE. — Oui, dans les deux dernières plantes citées, les bractées dérivant de la feuille sont latérales, et j'ai cherché ailleurs à donner l'explication de cette apparente anomalie (1). En ce qui concerne les *Helianthemum*, on peut remarquer :

1° Que, dans les *H. canum* Dun. et *italicum* Pers., espèces sans stipules, les feuilles décroissent vers le haut et passent insensiblement à l'état de bractées offrant le pédoncule à leur aisselle.

2° Que, dans les *H. intermedium* Thib., *niloticum* Pers., *ledifolium* Pers., *salicifolium* Pers., chaque pédoncule de la grappe est opposé à une bractée (de nature foliaire) accompagnée de deux stipules. Que cette bractée et une de ses stipules avortent, l'autre stipule sera latérale.

3° Que ces stipules latérales aux pédoncules et faisant fonction de bractées ne se rencontrent que dans les espèces pourvues de stipules, savoir : *H. pulverulentum* DC., *H. apenninum* DC., *H. vulgare* Gærtn., *H. hirtum* Pers., *H. pilosum* Pers., *H. glaucum* Pers., *H. papillare* Boiss. Du moins je n'ai pu constater cette disposition dans les espèces sans stipules.

4° Que, dans l'*H. intermedium*, les stipules et les deux pièces du stipulium sont également très petites, tandis que les individus à stipules de l'*H. niloticum* ont les stipules et les pièces du stipulium spatulées.

Enfin on peut reconnaître jusqu'à l'évidence, en présence de bons échantillons de l'*H. lavandulifolium* Lam. (tels que ceux de la collection Billot, n° 109 bis), que les deux pièces extérieures au calice et si distinctes des sépales, sont identiques, au double point de vue morphologique et anatomique, avec les stipules comme elles lancéolées-subulées, longuement ciliées et de couleur souvent roussâtre à l'état sec.

Je crois avoir répondu à toutes les objections précises et en apparence motivées de M. Planchon. Libre à lui de rejeter l'expression *stipulium*. Mais mon savant collègue ne veut voir que des feuilles modifiées là où j'ai vu des stipules ; j'ai toujours donné mes raisons à l'appui de mes déterminations morphologiques d'organes, mais on me trouvera constamment prêt à renoncer à mon opinion devant des arguments péremptoires. Je prie donc M. Planchon, s'il en a par devers lui, de vouloir bien les produire. La science, dont le mot doit être synonyme de certitude et de vérité, ne peut que

(1) Voyez le t. VIII de ce recueil, p. 16.

gagner à ces discussions, inspirées par la bonne foi et par une estime réciproque.

La séance est subitement interrompue par la nouvelle d'un grave accident arrivé à M. A. Jamain, archiviste de la Société, au moment où il venait de quitter la réunion.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1862.

PRÉSIDENCE DE M. AD. CHATIN.

M. Eug. Fournier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre, dont la rédaction est adoptée.

Par suite des présentations faites dans la dernière séance, M. le Président proclame l'admission de :

MM. PAYOT (Vénance), naturaliste, à Chamounix (Haute-Savoie),
présenté par MM. Chatin et G. Maugin ;

TOURNIAIRE (Joseph-Étienne), rue Montorgueil, 51, à Paris,
présenté par MM. Oudinet et de Schœnefeld.

M. le Président annonce à la Société la perte bien douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Alexandre Jamain, archiviste de la Société, que la mort a frappé subitement, pendant la dernière séance, au moment où il venait de quitter la réunion.

M. de Schœnefeld, secrétaire général, demande la parole et s'exprime de la manière suivante :

Messieurs,

Les obsèques de M. le docteur Jamain ont eu lieu le 14 de ce mois, au milieu d'un nombreux concours de parents, d'amis et de collègues. La Société botanique de France y était représentée par son Président, par son Bureau presque au complet, et par un grand nombre d'autres membres.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe de notre excellent confrère, au nom de MM. les Chirurgiens des hôpitaux de Paris, au nom de l'Administration de l'assistance publique, au nom de l'Association générale des médecins de France, au nom de la Rédaction de la *Gazette des hôpitaux*. Un de nos honorables vice-présidents, M. le docteur Gubler, a bien